

Procès-verbal de la séance du lundi 4 juin 2012

Il est 20h00 lorsque **M. Ph. Dardenne, Président**, ouvre la séance dans la Grande salle de Corsier-sur-Vevey.

Il salue la Municipalité, Mme M.-R. Pilloud, secrétaire municipale adjointe, M. G. Ferrari, sergent-major de police, M. M. Milosavljevic, huissier, la presse ainsi que le public.

Les membres suivants sont excusés : Mmes N. Cochard, C. Haller, J. Vodoz, F. Macagnino, MM. Y. Bucher, B. Savoy, J. Boettner, J.-L. Klopfenstein, O. Bays, J.-Ph. Berger, C. Gabriel.

1. Le quorum est atteint, chaque Conseiller a reçu les documents nécessaires. L'assemblée peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Procès-verbal de la séance du lundi 23 avril 2012

M. P. Groux demande que l'on change la phrase de la 10^{ème} ligne de la page 9 comme suit : M. P. Groux remarque que les bus ont changé leurs horaires et que ceux-ci ne sont pas très adaptés au besoin des familles de la route de Nant et Champ de Ban.

Mme L. Khouri-Dagher demande qu'après la 26^{ème} ligne de la page 7 on rajoute l'intervention de M. P. Zuchuat comme suit : M. P. Zuchuat mentionne que l'EPFL demande 5, 10 ou 15 ans de garantie et ils connaissent les normes SIA.

M. B. Savoy demande une modification de son intervention en page 7 à la 15^{ème} ligne comme suit : M. B. Savoy demande ce qui a orienté le choix des arbres sur 6 pins parasol pour un montant total de CHF 7'400.00, si peu pratiques et de faible qualité écologique aux alentours d'un terrain de sport.

4. Correspondance et communications du Bureau du Conseil communal

- **M. le président Ph. Dardenne** lit la lettre du conseiller M. Y. Bucher qui demande un congé pour raisons professionnelles.

M. le président Ph. Dardenne annonce que suite à une réunion du Bureau au complet, demandée par les deux vice-présidents, il a été décidé de ne pas accorder de congé faute de base légale dans le règlement du Conseil.

Le Conseiller M. Y. Bucher sera donc comptabilisé « Absent excusé »

- Dépouillement et élections : sur décision unanime du Bureau, il a été décidé de solliciter les nouveaux jeunes citoyens (18 ans) ainsi que les personnes fraîchement naturalisées à participer à l'activité démocratique qu'est le dépouillement des votes.

Le but est de délester les membres du Conseil et du Bureau qui oeuvrent souvent pour le bien de la Commune dans des activités sportives ou autres ces jours-là.

Il a aussi pour but de responsabiliser nos nouveaux concitoyens vis-à-vis des fondements de notre vision de la démocratie suisse.

Une lettre de convocation leur a été envoyée indiquant qu'ils seraient encadrés par des anciens, auraient droit à un petit déjeuner et à une rétribution.

5. Communications de la Municipalité

- **Administration, Finances & Territoire – Franz Brun**

Réfection de la Maison de commune – Immeuble rue du Château 4 : le déménagement des bureaux de l'administration communale à la salle de Château 2 a eu lieu les 21,22 et 23 mai 2012. Les travaux ont débuté le mardi 29 mai.

Musée Chaplin's World : le Conseil d'Etat ayant donné son feu vert pour l'octroi du crédit LADE le 14 mai dernier, un cautionnement des 10 communes de la Riviera à hauteur de 8 millions est prévu et fera l'objet d'un futur préavis.

- ***Ecoles, Jeunesse, Sociétés & Sports – Bernard Schär***

Association scolaire intercommunale : la première séance du Conseil d'établissement a eu lieu le 10 mai à Chardonne.

Ecoles : un exercice d'évacuation feu a eu lieu aux écoles de Corsier le jeudi 26 avril 2012.

Manifestations : la manifestation du 1^{er} août sera organisée, comme chaque année, avec Corseaux. Corsier en Fête aura lieu les 31 août et 1^{er} septembre et la Course Chaplin le samedi 1^{er} septembre. Tous à vos agendas !

Grand Prix des villes sportives : une équipe de sportifs du Cercle a représenté notre commune à cette compétition qui s'est déroulée samedi dernier à St-Légier. Parmi les participants, nous trouvons deux membres de votre Conseil : M. Patrick Groux, chef d'équipe et M. Jean-Philippe Berger. Pour rappel, les bénéfices de cette manifestation sont intégralement reversés à l'aide sportive suisse, qui milite en faveur des jeunes sportifs qui s'investissent dans le sport de haut niveau.

- ***Santé, Social, Tourisme & Culture – Ursula Bucher***

Ondine : dès la rentrée 2012, les tarifs des repas seront adaptés. En effet, une augmentation de CHF 2.00 par repas sera facturée aux parents pour les deux tranches les plus élevées, CHF 13.00 à CHF 15.00 et CHF 15.00 à CHF 17.00. Le rabais fratrie ne sera activé qu'à partir du 2^{ème} enfant.

- ***Population & Sécurité – Thérèse Volet***

Police-Riviera : le service des ambulances a déménagé à la caserne des pompiers de la Tour-de-Peilz le 20 mai 2012.

Collège de Meruz : des dégâts ont été occasionnés au pavillon de Meruz. Les auteurs ont été identifiés et interrogés par la police. Il s'agit de jeunes adolescents de la région qui devront payer les dégâts causés. La procédure suit son cours.

- ***Bâtiments, Circulations & Transports – Pierre-André Debétaz***

Réfection de la Maison de commune à Immeuble rue du Château 4 : les travaux vont commencer par le désamiantage. Plusieurs séances de coordination ont eu lieu. L'état de l'avancement des travaux sera donné à chaque séance du Conseil communal.

Commission – Consultative de circulation : M. Bernard Savoy a pris note avec plaisir de sa nomination au sein de la Commission consultative de circulation. Il est ravi d'endosser le maillot (jaune) de cycliste de service mais s'intéresse aussi aux autres aspects des travaux de cette commission.

Réponse no 4/2012 à l'interpellation déposée par M. le Conseiller communal André Charles Goy lors de la séance du 23 avril 2012 – Incivilités au terrain de jeux de la Bourgette : le document a été distribué en début de séance.

6. Préavis no 05/2012

Demande de crédit pour la création d'un Ecopoint avec Molok « En l'Hautigny »

M. J. Güdemann, rapporteur de la Commission des Finances, chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis dans sa globalité.

Mme M. Savoy, rapporteur de la Commission ad'hoc, chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis dans sa globalité.

M. le Président Ph. Dardenne ouvre la discussion.

M. H. Hoose remarque que le coût des frais de nettoyage n'est pas très élevé, mais pour 28 Moloks quel sera le coût ? Est-ce que l'on devra engager une personne supplémentaire pour le nettoyage de ces Moloks ?

M. Ph. Bricod répond que le nettoyage des Moloks se fait une fois par année et la voirie peut les nettoyer facilement avec une pompe et du produit.

M. P. Groux demande s'il y a un système d'évacuation sous les Moloks ?

M. Ph. Bricod répond que sous chaque Molok il y a un tuyau qui est relié aux égouts.

Mme M. Meier demande pourquoi le coût des travaux d'aménagement de cette place est si élevé et s'il n'y aurait pas un autre endroit où l'on pourrait mettre ces Moloks ?

M. Ph. Bricod répond que cet endroit a été choisi parce qu'il y a assez de place pour que les voitures puissent s'arrêter et que les camions puissent tourner. Le coût élevé s'explique par le fait qu'il faut refaire toute la place et il relève aussi que cette place devait de toute manière être refaite.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président Ph. Dardenne** soumet le préavis 05/2012 au vote, soit :

- ***d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour la création d'un Ecopoint avec Molok « En l'Hautigny » aux Monts-de-Corsier, pour un montant total de CHF 94'000.00 ;***
- ***de lui octroyer à cet effet un montant de CHF 94'000.00 à prélever dans la « Réserve pour investissements futurs » figurant au Bilan ;***
- ***de financer cette dépense par recours à un emprunt à hauteur de CHF 94'000.00 et d'assumer les charges financières y relatives.***

Le préavis 05/2012 est adopté à l'unanimité.

7. Préavis 06/2012

Aménagement d'un giratoire au « Pont de Fenil », route de Fenil

M. J. Güdemann, rapporteur de la Commission des Finances, chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis dans sa globalité.

Mme M.-J. Stauber, rapporteur de la Commission ad'hoc, chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis dans sa globalité.

M. le Président Ph. Dardenne ouvre la discussion.

Mme M. Meier demande combien de véhicules passent par jour à Fenil ?

M. le Syndic F. Brun répond qu'ils passent environ 3'000 véhicules par jour et que suite à l'extension de la zone de Fenil, ce chiffre s'étend à environ 5'500 véhicules par jour.

Mme M. Meier répond qu'elle ne pensait pas qu'il y passait autant de véhicules.

M. le Syndic F. Brun ajoute que pour Merck-Serono il n'y aura plus qu'une sortie de parking au nord-sud juste en face du pont de Fenil et que le risque d'accident est énorme avec les voitures qui descendent des Monts-de-Corsier vu le manque de visibilité. Au niveau de la sécurité il est vraiment urgent de faire quelque chose. Il ajoute qu'il ne faut pas seulement penser au rond-point, mais que l'on englobe aussi la réfection de l'arrêt de bus dans ces travaux.

M. D. Isler demande si ce rond-point est vraiment une priorité. Il ajoute que ce rond-point serait surtout utile à Merck-Serono et s'il n'y aurait pas la possibilité de leur demander une participation financière pour ce projet. Il demande également si un autre projet a été envisagé pour ralentir la circulation à cet endroit.

M. le Syndic F. Brun répond qu'on pourrait refaire que le goudronnage de la route, mais comme il faut refaire également l'arrêt de bus, il est préférable de faire ces travaux en même temps et qu'avec ce rond-point, la circulation sera plus calme.

En ce qui concerne Merck-Serono, ils ont déjà participé généreusement à la réfection du pont de Fenil pour un montant de CHF 250'000.00 et ont également participé aux frais de plusieurs travaux. D'autre part, comme l'entreprise Grisoni-Zaugg nous cède du terrain, c'est une bonne solution pour faire ces travaux, car on a plus d'espace pour faire cet aménagement. Il ajoute qu'on a aussi pensé au fait qu'il y a beaucoup de camions et de bus qui passent par cet endroit, ainsi que des cars quand il y aura le musée Chaplin et ils pourront alors directement tourner autour du rond-point.

Le prix de CHF 390'000.- pour l'aménagement du rond-point et la réfection de l'arrêt de bus est tout à fait correct.

M. H. Hoose demande pour quelle dimension de camion ce giratoire a été prévu.

M. Ph. Bricod répond qu'il a été prévu pour des camions-remorque ou semi-remorque de 40 tonnes.

Mme Ch. Cuénod-Cochard demande quel poids maximum peut supporter le pont de Fenil.

M. Ph. Goletta répond qu'il est prévu pour un trafic de 40 tonnes.

Il en profite également pour répondre à la question de M. D. Isler en expliquant que l'on pourrait très bien refaire que le goudronnage de la route, mais que cela représente un problème technique. En effet, quand on fait un giratoire, on doit changer le sens de l'écoulement de l'eau de pluie. Si on refait donc que le goudronnage de la route et que dans deux ans on décide de faire un giratoire, il faudra à nouveau ouvrir la route pour changer le sens des canalisations et donc

refaire de nouveau le goudronnage. C'est pour cette raison qu'il a été décidé de faire ces travaux en même temps.

M. J.-M. De Giorgi demande s'il a été prévu un passage piéton et si les dégâts causés au tapis de la route n'est pas dû aux travaux effectués par Merck-Serono ces dernières années.

M. Ph. Goletta répond qu'effectivement le tapis a commencé à se dégrader avec les travaux de Merck-Serono, mais que la zone de Fenil comprend 70 raisons sociales et plus de 200 employés et c'est donc la fréquentation de cette route par tous qui a dégradé petit à petit son tapis. Quant au passage piéton, il est prévu de le faire au niveau de l'arrêt de bus. Il relève aussi le fait que Merck-Serono finance les arrêts de bus.

M. D. Isler a l'impression que tous ces aménagements vont surtout être utiles à Merck-Serono et demande que l'on fasse un amendement pour que ceux-ci financent 20% des travaux.

M. le Syndic F. Brun répond qu'il a eu un contact il y a quelques semaines avec le directeur de Merck-Serono à ce sujet et qu'il est exclu pour l'instant qu'ils participent au financement de ce projet. Il note également qu'il ne faut pas oublier que Merck-Serono a cédé du terrain pour l'aménagement de ce rond-point. Il ajoute qu'il est dans l'intérêt de toute la zone industrielle de créer ce rond-point et que c'est à la commune de mettre à disposition les infrastructures. Il pense donc que l'amendement n'est pas une bonne proposition.

M. le Président Ph. Dardenne demande à M. D. Isler s'il se rallie aux recommandations de M. le Syndic F. Brun.

M. D. Isler répond par l'affirmative.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président Ph. Dardenne** soumet le préavis 06/2012 au vote, soit :

- ***d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'aménagement d'un giratoire au « Pont de Fenil », route de Fenil, pour un montant de CHF 390'000.00 ;***
- ***de lui octroyer à cet effet un montant de CHF 390'000.00 à prélever dans la « Réserve pour investissements futurs » figurant au Bilan ;***
- ***de financer cette dépense par recours à un emprunt à hauteur de CHF 390'000.00 et d'assumer les charges y relatives.***

Le préavis no 06/2012 est adopté à une large majorité

8. Rapport de gestion de la Municipalité et comptes communaux 2011 (préavis 07/2012)

M. le Président ouvre la discussion sur le Rapport de la Commission de Gestion du Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

2. Animation jeunesse – M. Bernard Schär

Mme Ch. Cuénod-Cochard fait une remarque concernant la phrase : « 3 jeunes filles désiraient monter un spectacle, lequel n'aura finalement pas lieu, suite à un problème de communication entre la direction des écoles et Egzeko/animateur. Mme Cuénod-Cochard précise que ce n'est pas un problème de communication, simplement qu'au mois de juin, toutes les classes enfantines et 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} année du cercle de Corsier font un spectacle et que c'était donc en porte-à-faux avec le spectacle que ces 3 jeunes filles voulaient organiser.

M. le Président ouvre la discussion sur le Rapport de Gestion de la municipalité de Corsier-sur-Vevey

X. Travaux – 10.10 Constat et conclusion

Mme A. Rouge demande pourquoi il y a une si grande différence entre le nombre de permis publics demandés et le nombre de permis publics délivrés.

M. le Syndic F. Brun explique que si quelqu'un vient avec un projet, ledit projet n'aboutit pas toujours. Il y a beaucoup de projets qui sont stoppés en cours de route.

Mme A. Rouge demande si cela vient du fait que les gens ne connaissent pas le règlement et font des demandes qui ne peuvent pas aboutir ou est-ce que cela est dû à un fort taux d'opposition de la commune de Corsier.

M. le Syndic F. Brun répond qu'il y a rarement des problèmes d'opposition à part pour des gros projets pour lesquels certaines associations font systématiquement opposition.

M. le Président ouvre la discussion sur le Rapport de la commission du Fond culturel Riviera

Ce rapport et ces comptes n'appellent aucun commentaire.

M. le Président ouvre la discussion sur le Rapport de la commission de la CIEHL

Ce rapport et ces comptes n'appellent aucun commentaire.

M. le Président ouvre la discussion sur les Comptes communaux 2011

Cercle scolaire de Corsier

9. Bibliothèques

Mme A. Rouge note que la bibliothèque de Jongny est une bibliothèque communale, mais que les écoles de Jongny et de Chardonne en bénéficient ainsi que les élèves des Monts-de-Corsier. Elle demande alors si on pourrait faire une proposition à Chardonne pour soutenir également cette bibliothèque.

M. B. Schär répond qu'effectivement la bibliothèque de Chardonne est publique et que celles de Corsier et Corseaux sont scolaires. Effectivement ce ne sont pas les mêmes financements. Les bibliothèques scolaires bénéficient essentiellement des

fonds cantonaux et des communes qui contribuent pour quelques achats supplémentaires, tandis que la bibliothèque de Chardonne est totalement à charge des communes de Chardonne et Jongny. A part les élèves des Monts-de-Corsier qui sont scolarisés à Jongny et en 5^{ème} à Chardonne, nous n'avons pas d'autres élèves de Corsier qui bénéficient de l'infrastructure de Chardonne. Le soutien de cette bibliothèque n'a jusqu'à ce jour pas fait l'objet de réflexion.

M. le Président ouvre la discussion sur le Rapport des comptes intercommunaux 2011 du Cercle de Corsier, BTI, Cercle scolaire, SDIS Pèlerin, Ondine

Ondine – Honoraires et frais d'expertise

Mme Ch. Cuénod-Cochard demande ce qui justifie les CHF 58'619.00 de salaire pour M. Jaggi. Elle demande également s'il y a beaucoup d'inscriptions aléatoires le matin même.

Mme U. Bucher répond qu'on ne se rend pas compte de la fonction gigantesque de ce poste de travail. Tous les matins, les monitrices téléphonent à M. Jaggi pour savoir s'il y a des enfants malades et s'il y a des enfants qui ont un menu spécial. Tous les jours les menus sont adaptés pour les enfants. Il y a aussi la facturation, les téléphones des parents, les décomptes à faire etc...

Mme L. Khouri-Dagher demande si on ne pourrait pas imaginer qu'un enfant soit inscrit semaine par semaine et que les parents s'engagent à payer la semaine entière. Au lieu d'avoir 7 menus à choix, il faudrait en avoir qu'un et les enfants qui ont des allergies ou des interdictions religieuses apportent leur repas de la maison et les fassent faire chauffer au micro-onde.

M. H. Hoose demande si ce montant de CHF 58'619.00 est le tiers du salaire de M. Jaggi seulement.

Mme U. Bucher répond que ce montant englobe également les salaires pour le secrétariat.

M. le Président ouvre la discussion sur les comptes 2011 de la Commune de Corsier-sur-Vevey

16. Tourisme

160.3528.08 Tourisme – CIL

Mme C. Guex-Vuille demande pourquoi l'on est passé de CHF 3.00 à CHF 10.00 par habitant.

M. le Syndic F. Brun répond qu'il s'agit de la participation par habitant qui est de CHF 3.00 par habitant en 2010, CHF 10.00 par habitant en 2011 et CHF 5.00 par habitant en 2012. La CIL, c'est la commission intercommunale de Lavaux, c'est l'organisme qui gère la région qui appartient au patrimoine mondiale de l'UNESCO. L'augmentation se justifie par une plus grande activité de la commission.

Mme Ch. Cuénod-Cochard pense que par rapport à la CIL, il serait intéressant que son président M. Neyroud vienne nous exposer son travail.

71. Subventions communale

710.3655.07 Subv. Soc. – SubCo – Passeports-vacances

Mme A. Rouge remarque qu'il n'y a pas eu de passeports-vacances l'année passée et demande si on a quand même versé cette somme qui a été gardée en réserve et s'il y aura la même somme pour l'année prochaine également.

Mme U. Bucher répond qu'en effet, toutes les communes ont versé cette somme malgré le fait qu'il n'y ait pas eu de passeports-vacances. Il n'y a pas eu d'activités au passeports-vacances l'année passée car il y avait la Gymnastrada qui a mobilisé beaucoup de monde. Cette somme a été utilisée pour différentes choses, notamment l'aménagement de leur site internet et diverses réflexions quant à la suite du passeports-vacances dans les années futures.

710.3655.23 Subv. Soc. – Réseau REVE

Mme M. Meier demande pourquoi il y a une augmentation de 50% des coûts par rapport au budget.

Mme U. Bucher répond qu'effectivement il y a une augmentation et rappelle que le réseau REVE ne facture que ce qui est consommé. Si nous n'avons pas d'enfant placé au réseau REVE, nous ne payons rien. Le montant demandé aux parents se fait par rapport à leur salaire et il s'agit souvent de parents qui ont des bas salaires, c'est donc la commune qui doit alors prendre en charge une partie des frais.

Mme M. Meier demande pourquoi les subventions cantonales sont réparties différemment en 2010 qu'en 2011.

Mme U. Bucher répond qu'il y a des choses qui ont été dispatchées différemment. Il y a des choses qui ont été absorbées, comme par exemple les repas à domicile qui ont été absorbés par Asante sana. La facture sociale s'est répartie différemment.

M. P. Zuchuat revient sur les propos de Mme U. Bucher qui dit qu'il y a beaucoup de bas salaires à Corsier et demande si c'est vraiment le cas.

Mme U. Bucher répond qu'elle n'a pas dit qu'il y avait beaucoup de bas salaires à Corsier, mais que dans le réseau REVE, la majorité des parents sont dans la catégorie des plus petits salaires et que l'on doit subventionner plus.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** soumet le préavis no 07/2012 au vote, soit :

- a) d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2011 tels que présentés,*
- b) de donner décharge la Municipalité de sa gestion pour l'année 2011,*
- c) de donner décharge à la commission de gestion 2011 de son mandat*

Le préavis est accepté à l'unanimité. (48 votants).

9. Election du Bureau du Conseil

M. le Président Ph. Dardenne lit les articles 11 et 12 du règlement du Conseil communal.

A. Ouverture du scrutin pour la présidence du conseil communal

M. le Président Ph. Dardenne propose sa candidature pour un second mandat d'une année.

M. le Président Ph. Dardenne annonce qu'il a eu un appel hier soir de Mme Ch. Cunénod-Cochard qui présente la candidature de Mme A. Rouge.

Mme Ch. Cuénod-Cochard répond qu'en effet elle présente Mme A. Rouge et lui demande si elle accepte.

Mme A. Rouge répond par l'affirmative.

M. le Président Ph. Dardenne demande s'il y a d'autres candidatures.

M. J. Güdemann propose M. H. Hoose et lui demande s'il accepte.

M. H. Hoose répond par l'affirmative.

M. P. Bugmann propose de maintenir à son poste le Président actuel M. Ph. Dardenne pour une année encore et Mme A. Rouge qui est vice-présidente actuellement, passe présidente l'année prochaine comme cela se fait généralement.

M. le Président Ph. Dardenne demande que l'on inscrive les 3 candidatures au tableau soit :

1. M. Ph. Dardenne
2. Mme A. Rouge
3. M. H. Hoose

Lecture des résultats par M. P. Groux :

48 bulletins ont été récoltés dont 2 nuls et

35 pour Mme A. Rouge
9 pour M. Ph. Dardenne
2 pour M. H. Hoose

Mme A. Rouge est élue Présidente du conseil communal.

B. Ouverture du scrutin pour la première vice-présidence du conseil communal

Mme A. Rouge propose M. H. Hoose comme premier vice-président du conseil communal et lui demande s'il accepte.

M. H. Hoose répond par l'affirmative

M. le Président Ph. Dardenne demande que l'on distribue les bulletins de vote pour l'élection de l'unique candidat, M. H. Hoose.

Lecture des résultats par M. P. Groux :

48 bulletins ont été récoltés dont 3 éparses, 4 blancs et

41 pour M. H. Hoose

M. H. Hoose est élu premier Vice-président du conseil communal.

C. Ouverture du scrutin pour la deuxième vice-présidence du conseil communal.

Mme D. Petitat présente M. P. Groux pour la deuxième vice-présidence du conseil communal et lui demande s'il accepte.

M. P. Groux répond par l'affirmative.

M. le Président Ph. Dardenne demande que l'on distribue les bulletins de vote pour l'unique candidat, M. P. Groux.

Lecture des résultats par Mme D. Petitat

48 bulletins ont été récoltés dont 2 éparses, 10 blancs et

36 pour M. P. Groux

M. P. Groux est élu deuxième Vice-président du conseil communal.

D. Ouverture du scrutin pour les deux scrutateurs du conseil communal.

Mme A. Rouge présente Mme D. Petitat comme scrutatrice du conseil communal ainsi que Mme V. Rapsode qui est d'accord de garder son poste.

Mme D. Petitat et Mme V. Rapsode sont élues par acclamation.

E. Ouverture du scrutin pour deux scrutateurs suppléants du conseil communal

Mme V. Rapsode propose Mme I. Cochard qui est d'accord de garder son poste de scrutatrice suppléante du conseil communal.

Mme Ch. Cuénod-Cochard propose M. B. Gallot-Lavallée comme scrutateur suppléant du conseil communal.

Mme I. Cochard et M. B. Gallot-Lavallée sont élus par acclamation.

10. Election de la Commission de gestion

M. le Président Ph. Dardenne lit les articles 38, 39 et 40 du règlement du Conseil communal et demande que l'on inscrive les noms des candidats au tableau.

M. E. Schopfer annonce que MM. D. Isler et D. Chollet ont donné leur démission au sein de la Commission de gestion et présente Mme G. Cristobal-Noverraz, Mme L. Khouri-Dagher et M. S. Liniger.

M. Le Président Ph. Dardenne se présente comme membre de la Commission de gestion.

Mme M. Meier se présente comme membre suppléant de la Commission de gestion.

Après discussion il a été constaté que selon le règlement du Conseil communal (art.40), la commission de gestion est composée de 7 membres et qu'il n'y a pas de membre suppléant. De ce fait, M. le Président Ph. Dardenne retire sa candidature en faveur de Mme G. Cristobal-Noverraz.

Mmes G. Cristobal-Noverraz, L. Khouri-Dagher et M. Meier ainsi que M. S. Liniger sont élus par acclamation.

11. Election de la Commission des finances

M. le Président Ph. Dardenne lit le mail reçu par le président de la COFIN M. P. Bugmann qui annonce la démission au sein de la Commission des finances de M. Y. Apothéloz. La COFIN est arrivée à la conclusion que M. P. Chapuis avait le bon profil pour le remplacer. La COFIN présente donc pour la législation 2012-2013 les candidats suivants :

MM. P. Chapuis, P. Zuchuat, M. Ceppi et Ph. Logean.

M. le Président Ph. Dardenne demande que l'on note les noms des quatre candidats au tableau et demande s'il y a d'autres candidatures.

Comme il n'y a pas d'autres candidats, **M. le Président Ph. Dardenne** demande que les quatre candidats à la Commission des finances pour la législation 2012-2013 soient élus par acclamation.

MM. P. Chapuis, P. Zuchuat, M. Ceppi et Ph. Logean sont élus par acclamation.

12. Divers et propositions individuelles

1. **M. le président Ph. Dardenne** rappelle la lecture de la lettre de M. B. Savoy au début de la séance concernant le changement du procès-verbal par une autre appellation et propose que cette proposition soit défendue par lui-même dans une prochaine séance.

2. Motion déposée par Mme M. Meier

M. le président Ph. Dardenne lit la motion déposée par Mme M. Meier (voir annexe) et ouvre la discussion.

M. P. Zuchuat rappelle que tout le monde est informé du moment qu'il y a une mise à l'enquête publique. Elle paraît également dans le journal « 24H » et la feuille des avis officiels.

M. P. Bugmann ajoute que la municipalité a toujours joué le jeu de la transparence et ne comprend pas l'intérêt de cette motion.

Mme M. Meier répond que la décision appartiendra au conseil communal mais cependant il ne s'agit pas seulement d'informer mais de consulter les gens qui sont concernés et ensuite proposer un dossier qui tient la route. Cela éviterait bien des problèmes et c'est une question de respect.

M. le Syndic F. Brun répond que la municipalité a toujours été très transparente, qu'elle a informé et qu'elle a consulté. Il y a toutes sortes de spécialistes qui ont donné leurs avis sur ce projet. Ce projet est en attente jusqu'à ce qu'il y ait quelque chose de clair pour le quartier de la Chau. Dès qu'il y aura quelque chose de concret, tout le monde sera informé. Les voisins ont autant le droit de s'exprimer sur ce projet que les autres habitants de la commune.

Mme M. Meier répond que si une consultation n'est pas faite auprès des habitants du quartier, elle en fera la demande directement au canton.

M. le Syndic F. Brun ajoute que la commune a intérêt à ce que ce projet se passe bien et qu'elle ne va pas faire quelque chose de complètement farfelu.

Mme M. Meier demande quel est le problème de faire une consultation.

M. P. Groux affirme qu'il s'agit là d'une interpellation ou d'un postulat, mais pas d'une motion.

M. Ph. Goletta répond que dans ce cas précis il s'agit bien d'une motion car il est demandé au conseil communal de se prononcer sur ce cas.

La parole n'étant plus demandée, **M. le président Ph. Dardenne** soumet cette motion au vote.

La motion est refusée à 20 non, 13 oui et 11 abstentions.

3. Réponse de M. P. Bugmann sur la réponse 03/2012 à la motion déposée par lui-même lors de la séance du Conseil communal du 6 décembre 2011.

(voir complément du PV annexé)

M. le Syndic F. Brun répond que la convention est signée et nous sommes dans un cadre légal qui ne laisse pas beaucoup de liberté. Les quatre communes ont écrit individuellement au réseau REVE en demandant que les tarifs de participation des parents soient adaptés et cette demande sera traitée au mois de juin. Les communes vont mettre la pression pour que les tarifs soient adaptés.

M. P. Bugmann répond que les communes doivent quand même avoir une certaine liberté. On peut très bien dire que c'est la commune de Corsier qui paie à Vevey et que c'est Corsier qui facture aux parents et il y a certainement des moyens qui permettent de changer la procédure de calculs.

Mme U. Bucher répond que Corsier a été intégrée au réseau REVE, mais que tout appartient à la commune de Vevey et que Corsier est en quelque sorte invitée par Vevey à participer. Nous avons juste le droit à un accès au réseau REVE. Par contre, Ondine est une structure qui est gérée entièrement par la commune de Corsier.

M. P. Bugmann demande si l'on peut changer la manière de facturer.

Mme U. Bucher répond que la loi n'autorise pas cela et qu'elle exige qu'il y ait qu'une seule facturation.

M. P. Zuchuat s'étonne que pour Ondine on propose 7 repas différents par jour.

Mme M.-J. Stauber répond qu'Ondine propose 1 repas et qu'il y a des repas spéciaux pour les enfants qui ont des allergies et qui ne mangent pas certains aliments à cause de leur religion.

Mme L. Khouri-Dagher répond qu'à la réunion communale on leur avait parlé de 7 repas proposés par jour et que les enfants pouvaient choisir. Elle pense que l'on pourrait être plus directif.

4. Exercice d'évacuation

Mme A. Rouge a lu le rapport de la commission de gestion concernant l'exercice d'évacuation qui a eu lieu au collège de Corsier et les remercie pour celui-ci. La commission suggère à l'école qu'elle organise un exercice d'évacuation. Elle demande s'il s'agit là d'un exercice différent de celui qui est organisé normalement et si l'on peut avoir un bilan du dernier exercice.

M. B. Schär répond qu'ils n'ont pas encore tous les éléments pour faire le bilan de cet exercice, mais il y a des choses qui vont être retravaillées, comme par exemple des améliorations techniques par rapport aux sonneries, des exercices avec les enseignants etc.. Ce premier exercice a permis à la direction et aux pompiers de voir les améliorations à faire.

Mme Th. Volet ajoute que M. Melina a trouvé que cet exercice c'était très bien passé.

M. B. Schär ajoute qu'en effet l'évacuation était bonne, les élèves sont sortis et se sont tous retrouvés dans la cour. Au vu des pompiers l'exercice a été très bon, il y a eu d'excellents réflexes.

M. E. Schopfer ajoute que la commission de gestion aimerait qu'il y ait plus souvent ce genre d'exercice et non pas seulement un exercice tout les quatre ans.

5. Documents relatifs aux séances du conseil communal

Mme D. Petitat demande si en tant que conseiller communal, on est obligé d'avoir une imprimante ou un I-pad pour consulter ou imprimer tous les documents relatifs à la séance du conseil communal.

M. E. Schopfer répond que l'on pourrait envoyer ces documents par la poste.

Mme M. Reichmuth affirme qu'en effet, les documents de plus de 20 pages devraient être envoyés par la poste.

M. L. Volet répond que l'on peut les faire imprimer en téléphonant simplement au greffe municipal.

M. le Syndic F. Brun dit qu'il est ouvert à toute sorte de solution.

6. Licenciement au sein de l'entreprise Merck-Serono

M. A. Goy rappelle que la société Merck-Serono a licencié récemment plusieurs personnes sur ses sites de productions dont celui de Fenil. Cette société multi nationale a bénéficié durant 10 années d'importantes exonérations fiscales dans la commune. En contrepartie de cet impôt fiscal conséquent, un certain nombre de conditions relatives aux emplois leur ont été imposées. La société n'ayant pas respecté ses engagements contractuels en supprimant des postes de travail, il souhaite savoir si la municipalité et le canton sont prêts à examiner une procédure pour la rétrocession des impôts de cette entreprise.

M. le Syndic F. Brun répond que c'est une question intéressante, mais qu'il ne peut pas y répondre. Il y a le secret fiscal et on n'a pas le droit de parler des impôts que paie une entreprise. S'il y avait vraiment une situation litigieuse ou délicate, il est clair que la municipalité se défendrait et prendrait position. On ne peut donc pas accepter cette proposition.

7. Commission de circulation

Mme V. Rapsode aimerait savoir quand il y aura un rapport de la commission de circulation.

M. P.-A. Debétaz répond que la commission va essayer de réunir le plus possible d'éléments ces prochains jours pour pouvoir fournir un rapport d'ici la fin de l'année.

8. Ondine

M. P. Groux note que 58,1 pourcent des gens sont concernés par l'augmentation de CHF 2.- par repas. Il ne comprend pas que l'on arrive à des coûts si élevés. Il pense qu'au niveau de la maîtrise des coûts il y a vraiment quelque chose à faire.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h35.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Ph. Dardenne

D. Palmieri